RÉGION NORMANDIE

Soutien à l’innovation dans les quartiers prioritaires

Objectifs

Ce dispositif vise à soutenir les projets innovants à destination des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville, contribuant aux objectifs des contrats de ville.
Il vise particulièrement les projets intervenant dans les champs suivants (hors projets soutenus dans le cadre du Pacte Régional d’Investissement dans les Compétences) :

- Actions de professionnalisation des acteurs de la politique de la ville, notamment les associations, en vue de favoriser le développement de projets en lien avec l’insertion professionnelle des publics de plus de 16 ans éloignés de l’emploi ;
- Intervention favorisant la prise en compte de la santé des publics au service de leur insertion professionnelle ;
- Sensibilisation à l’entrepreneuriat en amont de l’émergence du projet d’entreprise (de type Citéslab – Révélateurs de talents) ;
- Actions territoriales liées à la mobilité au service de l’insertion professionnelle ;
- Ingénierie pour la mise en place de projets contribuant à l’accès à un parcours d’insertion professionnelle.

Afin de favoriser les suites de parcours vers la formation, une articulation avec les dispositifs régionaux de formation pourra être demandée.

Bénéficiaires

- Communes et leurs groupements, établissements publics et associations ;
- Bailleurs sociaux.

Caractéristiques de l’aide

Dépenses éligibles

Sont éligibles les dépenses de fonctionnement. Les dépenses pourront inclure notamment des frais administratifs, de communication, d’organisation, de personnel, uniquement dédiés au projet.
Les dépenses éligibles seront prises en compte à compter de la date de l’accusé de réception de dossier de demande de subvention complet.

Critères d’éligibilité des projets

Sont éligibles les projets :

- destinés majoritairement aux habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, âgés de plus de 16 ans. En fonction de l’opportunité, le projet pourra accueillir des publics en situation de précarité résidant en dehors de ces quartiers ;
- en phase de démarrage ou d’expérimentation ;
- expérimentaux et/ou innovants, générant des outils transférables ou reproductibles ;
- d’une dépense subventionnable minimum de 20 000 € ;
- démontrant l’articulation avec d’autres politiques régionales (formation tout au long de la vie, orientation, développement économique) ;
- démontrant l’ancrage territorial de l’action ;
- décrivant les moyens et les ressources mis en oeuvre pour repérer et mobiliser le public prioritaire habitant les quartiers de la politique de la ville.

Il sera particulièrement intéressant pour la Région, de soutenir des initiatives :

- portant sur plusieurs territoires,
- en lien avec la mise en oeuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.
- faisant état d’une mobilisation de financements publics et privés (y compris des fonds européens) démontrant la viabilité financière du projet au-delà du soutien de la Région.

Contacts

Contacts

GRINDEL Laure

Aménagement des territoires

Service Aménagements Durables

Responsable du Pôle Aménagement Durable et Renouvellement Urbain

02 35 52 22 64

politiquedelaville@normandie.fr